

Ligue Bretagne de la Montagne et de l'Escalade Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 20 août au 1^{er} septembre 2026

VOTANTS :

REPRESENTANTS DES CLUBS	
ARMOR ARGOAT ESCALADE	132
ASSAUT VERTICAL	116
BREST ESCALADE - TY CAILLOU	136
BRETAGNE SUD ESCALADE	167
CIMES AVENTURE	43
CLUB ALPIN DE LIFFRE COMPETITION	86
CPB RENNES ESCALADE	26
DANSEURS DU ROC, CLUB D'ESCALADE DU PAYS DE MORLAIX	449
ESCALADOUARN	259
GRÉGAM VERTICAL	174
GRIMPE D'BLOC	191
GUERLEDAN ESCALADE	113
HEIDI ESCALADE	188
JOSSELIN ESCALADE	38
LA BOGUE D'OR - BO ESCALADE	145
LA CORDEE DE RHUYS	15
LES ALPINISTES ARMORICAINS	199
LES FEES GRIMPENT	34
LES GECKOS DU GOËLO	76
LES GRIMPEURS BRIOCHINS	159
LES GRIMPOUS DU M'NÉ	59
NOYALTITUDE	286
O.C.C. ESCALADE	171
REG'ALADE	129
RENNES EVASION NATURE	55
SENESEALADE	271
SPORTING CLUB PAYS MEVENNAIS	97
TY KRAPAT	198
VARAP'RANCE	167
VERTICAL OUEST LOISIRS	273
REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS AFFILIES	

Du 20 août au 1^{er} septembre 2026, les délégués des associations et établissements affiliés de la Ligue Bretagne Montagne Escalade se sont réunis en Assemblée Générale en distanciel, sur convocation du Président en date du 31 juillet 2026.

Cette AGE a pour objet la modification des statuts afin de corriger l'adresse du siège de la Ligue. Cette modification consiste uniquement à ajouter le numéro de rue « 11 » à l'adresse actuellement inscrite dans les statuts.

L'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 prévoit que les membres de l'AG doivent pouvoir échanger et poser des questions sur les résolutions proposées. Une réunion d'information était donc programmée le 20 août. Ce temps d'échange est ouvert à 20h par le président de la Ligue, Monsieur Kevin BRILLANT. La réunion est close à 20h45.

À l'issue de cette réunion, l'Assemblée Générale est ouverte le 20 août à 00h00 jusqu'au 1^{er} septembre à 17h00, avec un vote en distanciel.

CONTROLE DES POUVOIRS

Nombre de licenciés : 7748

Nombre de voix représentées : 4452

Le quorum fixé à 2582 voix est **atteint**

VOTE DE LA RESOLUTION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA LIGUE BRETAGNE MONTAGNE ESCALADE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Élective est close.

Chloé POULIQUEN
Secrétaire
Ligue Bretagne Montagne Escalade



Kevin BRILLANT
Président
Ligue Bretagne Montagne Escalade